MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour l'administration Service d'infrastructure de la défense

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

SECTION TECHNIQUE N°3

MENUISERIES

Objet du marché
MARTINIQUE – BASE NAVALE –MORVILLE-Bâtiment 0039 Rénovation du pavillon de Morville

ARTICLE 1 – DEFINITION DES TRAVAUX 3
ARTICLE 2 - DONNÉES DE BASE 3
ARTICLE 3 - SPÉCIFICATION DES MATÉRIAUX UTILISÉS 3
3.1 - Bois et matériaux dérivés du bois 3
3.1.1 - Bois massifs 3
3.1.2 - Panneaux dérivés du bois 3
3.2- Quincaillerie 3
3.3 - Matériaux en aluminium 4
3.4 - Pose des éléments 4
3.5 - Etanchéité à la maçonnerie 4
3.6 - Anodisation 4
3.7 - Protection de surface pendant le duré du chantier 4
ARTICLE 4 - PROTECTION DES MATÉRIAUX ET DES OUVRAGES 4
4.1 - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et champignons) 4
4.2 - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les reprises d'humidité 5
ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES TRAVAUX 5
5.1 - Bloc-Porte & porte d'entrée 5
5.2 - Bloc-porte & portes 5
5.3 - Butoirs de portes 6
5.4 - Plan vasque 6
5.6 - Colonne (suspendu) : 6
5.7 - Miroir 6
5.8 - Fenêtres en aluminium 6
5.9 - Moustiquaires 7
ARTICLE 6 - GARDE DE CORPS 7
ARTICLE 7 - ANNEXE 7

ARTICLE 1 – DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux dus au titre de la présente section technique concernent la fourniture et la pose des matériels suivants:

- Fourniture et pose de toutes les menuiseries;
- Fourniture et pose d'accessoires de finition divers ;
- Fourniture et pose d'éléments, de salle de bains.
- Fourniture et pose de nouvelles moustiquaires ;
- Fourniture et pose d'un garde de corps.

Les menuiseries seront livrées assemblées sur le chantier.

ARTICLE 2 - DONNÉES DE BASE

La présente section technique devra être réalisé conformément à l'ensemble des DTU, normes NF, normes européennes (EN), Eurocodes, avis techniques, règles professionnelles, décret, arrêtés, codes en vigueur, ainsi qu'à toutes les réglementations et prescriptions techniques applicables à la date du marché.

ARTICLE 3 - SPÉCIFICATION DES MATÉRIAUX UTILISÉS

3.1 - Bois et matériaux dérivés du bois

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur (notamment celles de NF B 53.510 - Bois de menuiserie - Nature et qualités) et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB, ou CTB lorsqu'un produit la possède.

3.1.1 - Bois massifs

En règle générale, ils seront de premier choix, secs ou étuvés. Ils devront présenter une résistance naturelle ou conférée par un traitement préventif aux attaques des agents biologiques (insectes, champignons, etc.)

3.1.2 - Panneaux dérivés du bois

Les contreplaqués utilisés devront posséder la marque de qualité NF Extérieur CTB-X.

Les panneaux de particules devront posséder la marque de qualité CTB-H.

La définition, la classification et la désignation des panneaux de fibres sont données par la norme NF B 54.050.

3.2- Quincaillerie

Tous les articles de quincaillerie seront de marques notoirement connues pour leurs qualités et/ou devront être sous marque de qualité « NF-Q ».

Les modèles proposés devront être facilement interchangeables, protégés contre l'oxydation.

Les pièces en alliage léger seront inaltérables.

Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qui les sollicitent. Les paumelles seront en acier cadmié ou bichromaté, de la série renforcée, hauteur minimum 100 mm.

Les serrures présenteront les caractéristiques suivantes :
Les ressorts des béquilles seront à boudins, fonctionnant à la compression et guidés sur un axe.

Des pênes en laiton équiperont toutes les serrures donnant sur l'extérieur.
Les cylindres de serrures à canon seront en laiton poli chromé, ou en nickelé mat, ou en acier cémenté. Ils ne comporteront aucun élément en matière plastique ou en aluminium.

3.3 - Matériaux en aluminium

Ne seront employés que les profilés en alliage aluminium AIMg SI 0,5 F22, de qualité apte à l'anodisation selon normes DIN 1748 et 17615.
Les tôles en aluminium anodisées devront être en alliage AIMg SI F 15 de qualité apte à l'anodisation, les tôles en aluminium laquées en alliage AIMg 1 ou AI 99,5 de qualité normale.

3.4 - Pose des éléments

La pose sera facilitée par l'intermédiaire d'un pré-cadre en aluminium.
La mise en place des menuiseries dans le gros-œuvre, les fixations, tolérances et calfeutrements sont définies par le DTU.
La pose pourra être facilitée par l'utilisation des cales de réglage assurant un positionnement précis du cadre aluminium.
L'ancrage à la maçonnerie des éléments en aluminium devra être réalisé de manière à ce que les mouvements du bâtiment et ceux des éléments en aluminium puissent être absorbés sans transmettre de contraintes aux constructions aluminium.
Les éléments en aluminium devront être d'aplomb.
Tous les matériels de fixation nécessaires à la pose devront être inclus dans les calculs des prix.
Les matériels de fixation tels que les vis, les bouchons et pièces du même genre devront être en acier inoxydable.
Les autres éléments de fixation en acier seront galvanisés.

3.5 - Etanchéité à la maçonnerie

Il sera utilisé des joints d'étanchéité en EPT dont la composition, les dimensions et l'aspect correspondent à l'utilisation prévue.
Leurs caractéristiques élastiques devront satisfaire aux exigences pour les températures auxquelles ils sont susceptibles d'être exposés.
Pour le masticage, il sera utilisé des matériaux à élasticité constante à base de silicone ou de thiocol.
L'adhérence du mastic aux éléments de construction devra rester parfaite, compte tenu des données constructives, des écarts de température et des mouvements admissibles de dilatation des éléments de construction.

3.6 - Anodisation

Les propriétés caractéristiques de la couche d'oxyde sont définies par la norme NFA 91.450.
L'oxydation anodique devra assurer une esthétique parfaite pour la décoration et une protection à la corrosion garantie par le label de qualité Européen EWAA (Européen Wrought Aluminium Association).
Les profils anodisés seront livrés en classe 25.
L'oxydation anodique des tôles et profilés d'aluminium devra être réalisée selon la norme DIN 17611. Le traitement de surface sera satiné brossé mécanique poli. La teinte sera Alu laqué blanc.

3.7 - Protection de surface pendant le duré du chantier

Le titulaire devra, conformément à la norme DIN 18360, assurer la protection des ouvrages réalisés contre les endommagements et vols jusqu'à réception des travaux.

ARTICLE 4 - PROTECTION DES MATÉRIAUX ET DES OUVRAGES

4.1 - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et champignons)

Tous les bois mis en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférée par un procédé de traitement préventif, et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, etc...).

Les produits de préservation et les procédés de traitement appliqués aux ouvrages en bois seront déterminés par le niveau de protection à atteindre qu'exigent les classes des risques biologiques d'emplois des bois.

Les spécifications des normes en vigueur, notamment celles des normes :

- NF B 50-100-Bois et ouvrages en bois :

Analyse des risques biologiques.
Définition des classes.
Spécifications minimales de préservation à titre préventif.

↳ NF X 40-100- Produits de préservation des bois :

Critères d'évaluation des produits de préservation du bois en fonction des classes de risques biologiques d'emploi des bois.

Elles seront appliquées à la détermination des traitements de préservation des bois en œuvre.

Les produits de préservation du bois et les traitements effectués devront être parfaitement identifiés conformément aux normes en vigueur.

Une procédure de communication relative à l'information sur le traitement préventif du bois et des ouvrages en bois conforme à la NF B 50-102 pourra être exigée.

- Les produits de préservation devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS.
- Les bois traités devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS.

4.2 - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les reprises d'humidité

- Les ouvrages de menuiseries intérieures et extérieures seront protégés contre les reprises d'humidité par:
- Une couche d'impression de peinture appliquée en atelier.
- Une protection par produit hydrofuge appliqué en atelier pour les ouvrages destinés à rester apparents et protégés par lasures ou vernis.
- Toutes les faces, rives et abouts des éléments de menuiserie doivent recevoir cette protection, en particulier les feuillures, les parcloses et toutes les parties qui seront en contact avec les matériaux de calfeutrement.

ARTICLE 5 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

5.1 - Bloc-Porte & porte d'entrée

- A charge du titulaire la fourniture et la pose de :
- Porte Alu à 2 vantaux, coupe-feu ½ H, âme pleine, joint périphérique renforçant l'isolation acoustique et thermique ;
- Porte : épaisseur 40 mm ;
- Serrure encastrée à 3 points de verrouillage ;
- Barillet de sécurité renforcé a2p* ;
- Béquille sur les deux faces ;
- Paumelles anti-dégondage.
- Grille d'aération rectangulaire

Localisation : Porte d'entrée

5.2 - Bloc-porte & portes

- Modèle plein 3 panneaux.
- Hauteur : 204 cm
- Largeurs: 63, 73, 83, 93 cm
- Huisseries : H72, H90
- Joint sur les huisseries
- Fiches bichromatées
- Serrure Vachette avec têtière grise, Serrure à condamnation, serrure à barillet Vachette noire
- Grille d'aération ronde

Localisation : toutes les portes

5.3 - Butoirs de portes

- Fourniture et pose par vis et chevilles, d'arrêts de portes muraux en nylon teinté dans la masse: longueur 5 cm, diamètre 2,5 cm.
- Butoir noir en caoutchouc sur ressort.
- Fixation sur la cloison à une hauteur de 1,8 m.

Localisation : toutes les portes

L'entreprise devra adaptée les nouvelles portes aux cadres existants.

5.4 - Plan vasque

- Plan-vasque simple, vasque 1000 x 500 mm environ, épaisseur 18mm en résine.
- Cet ensemble plan-vasque reposera sur un meuble sous vasque composé d'un élément bas et d'une colonne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Localisation : salle d'eau

5.5 - Elément bas (sur pieds) :

- Construction en panneaux de particules hydrofuges mélaminés de densité minimale 670 kg/m3, le corps du meuble aura une épaisseur de 19 mm ;
- 2 tiroirs avec frein de fermeture ;
- Plan vasque en résine ;
- Le tiroir du haut sera évidé au milieu pour le passage de la plomberie ;
- Dimension : l. 100 x P 50 x H 90 cm environ.

Localisation : salle d'eau

5.6 - Colonne (suspendu) :

- Construction en panneaux de particules hydrofuges mélaminés de densité minimale 670 kg/m3, le corps du meuble aura une épaisseur de 19 mm ;
- 2 portes + 1 tiroir ;
- Compartiment du haut : 2 étagères ;
- Compartiment du bas : une étagère réglable en hauteur ;
- Dimension : l. 40 x P 40 x H 140 cm environ.

Localisation : salle d'eau

5.7 - Miroir

- Dimension : l.100 x 70 cm environ.
- Éclairage LED classe 2 IP 44, par potence + 1 prise rasoir.
- 1 tablette sur toute la largeur.

Localisation : salle d'eau

5.8 - Fenêtres en aluminium

- Cadre dormant et ouvrant en aluminium
- Lame de jalousie en verre clair, d'épaisseur adaptée
- Mécanisme d'ouverture à commande manuelle par levier, permettant un réglage progressif de l'ouverture

Localisation : toutes les fenêtres

5.9 - Moustiquaires

Toutes les moustiquaires existantes seront intégralement remplacées. Les nouvelles seront adaptées aux cadres des nouvelles menuiseries.

Localisation : toutes les fenêtres

ARTICLE 6 - GARDE DE CORPS

Selon les normes en vigueur NF P 01-012, NF P 01-013, l'entreprise réalisera l'installation de nouveau garde-corps en alu anodisé comportant des lisses verticales.
Dimensionnement et fixation suivant une note de calcul, nature du support et efforts réglementaires.

Localisation : Terrasse

ARTICLE 7 - ANNEXE

